



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE N° 557/2025

OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LA REPARATION D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE AU 12 RUE DE BINGEN.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de terrassement pour la réparation d'un branchement électrique, il convient de régler la circulation sur la rue de Bingen.

ARRÊTE

Article 1 – Du 12 au 31 janvier 2026, le stationnement sera interdit, la circulation sera limitée à 30km/h et se fera en alternat par feux tricolores aux abords du chantier qui se situera au 12 rue de Bingen.

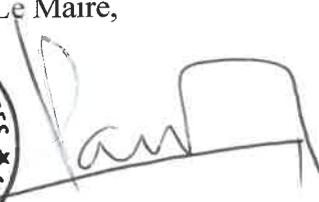
Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « BER 21 » chargée des travaux.

Article 3 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 15 décembre 2025.

Le Maire,




Alain CARTRON